



VILLE DE GRACEFIELD

Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure au règlement d’urbanisme

Conformément à l’article 145.6 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière que, lors de l’assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 10 mars 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 3, rue de la Polyvalente Gracefield (Québec) J0X 1W0, il sera statué sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Immeubles visés	Nature des demandes
Matricule : 5398-19-5854 10, chemin Levesque Cadastre : 5 694 885	<u>Premier volet</u> Demande visant à réduire la marge latérale sur rue, le bâtiment principal étant implanté à 9,37 mètres, alors que la distance minimale prescrite est de 16,5 mètres, soit une réduction de 7,13 mètres. <u>Deuxième volet</u> Demande visant à autoriser un dépassement du pourcentage d’occupation au sol, la superficie d’implantation projetée de 270 m² représentant une occupation de 7,2 %, alors que la norme maximale permise est de 5 %, soit un dépassement de 2,2 %.
Matricule : 4901-91-5161 188, chemin du Lac-Heney Cadastre : 5 694 295	Demande visant à réduire la marge latérale d’un bâtiment accessoire existant, la distance réelle étant de 2,16 mètres au lieu de la distance minimale prescrite de 2,90 mètres, soit une réduction de 0,74 mètre. <u>Règlement de zonage de la Municipalité de Northfield – Article 8.1.1.1</u> Pour un bâtiment accessoire de plus de deux mètres cinquante (2,5 m) de hauteur, la distance minimale horizontale de la ligne de propriété est fixée à cinquante pour cent (50 %) de la hauteur du mur le plus élevé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation lors de l’assemblée du 10 mars 2026.

DONNÉ à Gracefield, ce 20 février 2026.



Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield, certifie avoir publié l'avis ci-annexé ce jour même en affichant une copie au bureau de la Ville et sur les réseaux sociaux de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 février 2026.



Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière